

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-DN2

présenté par
M. Blanchet et M. Lejeune

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 47, insérer l'article suivant:

Mission « Défense »

I. - Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les conséquences économiques et sociales de l'augmentation du budget de la Défense en 2018 et 2019.

Ce rapport s'attache notamment à mesurer les retombées en termes d'emplois sur l'économie nationale.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à établir un rapport sur les conséquences économiques et sociales de la Loi de programmation militaire 2019-2025.

L'investissement dans la Défense est régulièrement cité en exemple puisqu'il s'agirait d'euros investis utilement, dans des emplois non-délocalisables et au bénéfice d'industries d'excellence.

Alors que le budget de la Défense a progressé de 1,8 milliard en 2018 et 1,7 milliard en 2019 et qu'il doit continuer d'augmenter suivant la trajectoire prévue par la Loi de programmation militaire, il paraît essentiel que le Parlement ait une connaissance précise de ses effets économiques et sociaux.